

15 septembre 2014

Environnement - Energie

"Donnez-prenez", une zone de gratuité annuelle pour le réemploi des objets en Charente-Maritime (17)

Depuis 2011, le Smictom Vals Aunis (214 communes, 205.000 habitants) organise avec un succès grandissant une zone de gratuité, baptisée "Donnez-prenez". Devant l'affluence, une extension de l'opération à plusieurs sites répartis sur tout le territoire est envisagée.

L'initiative du syndicat mixte de gestion des déchets du nord de la Charente-Maritime (4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération) s'inscrit dans le programme local de réduction des déchets signé avec l'Ademe en 2009. Il vise deux objectifs : promouvoir le réemploi des biens de consommation, et mieux faire connaître les partenaires acteurs associatifs du Pays d'Aunis et leurs boutiques solidaires.

Ni vide-grenier, ni système de troc

Systématiquement organisé dans une grande salle, un samedi de novembre pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets, cet événement n'est pas un vide-grenier puisqu'il n'y a rien à acheter, ni un système de troc puisqu'il n'y a pas d'échange. Chacun peut venir déposer et donner ce qui ne lui sert plus, ou bien prendre ce qu'il veut, sans obligation de dépôt. Dès la première édition en 2011, les objets ont trouvé preneur à 95% ! L'édition 2013 a connu une affluence record avec plus de 5.000 visiteurs venus apporter ou prendre ce qu'ils souhaitaient.

Un parti pris : hors des déchetteries et avec les associations solidaires

"L'idée de la zone de gratuité est née d'une pratique des salariés du Smictom Vals Aunis : ils avaient eux-mêmes délimité un mètre carré à la cantine pour y déposer ce qui ne leur servait plus (des jouets, des vêtements...), en vue de leur donner une deuxième vie", rappelle Jean Gorioux, président du Smictom Vals Aunis. Cette belle idée a été reprise par le Smictom Vals Aunis lui-même qui a voulu la tester à plus grande échelle, auprès des habitants. "L'idée n'était pas franchement gagnée d'avance. D'autant plus que contrairement à ce qui se fait habituellement, nous n'avons pas retenu le principe d'aménager une zone de réemploi à l'entrée des déchetteries ; notre réseau assez lourd d'une trentaine de sites ne s'y prêtait pas. Nous avons préféré valoriser l'action des associations solidaires, nous placer à leurs côtés, les aider à participer à cet événement pour leur donner de la visibilité plutôt que de les fragiliser. Nous avons donc recherché un endroit permettant l'installation d'une aire de parking de déchargement et d'un espace de tri sommaire avant répartition sur les stands des bénévoles."

Complémentarité entre zone de gratuité et boutiques des associations solidaires

Cet événement est devenu pour le Smictom Vals Aunis une occasion privilégiée de se rapprocher de ces acteurs associatifs qui œuvrent tous dans le même sens, mais qui ne travaillaient pas en semble. "Maintenant, les visiteurs de la zone de gratuité savent qu'ils peuvent passer par ces boutiques, sans attendre la journée de gratuité pour y déposer leurs affaires. Ils ont aussi appris qu'ils peuvent y faire des achats. Ce circuit génère donc un nouveau mode de consommation qui valorise

15 septembre 2014

Environnement - Energie

"Donnez-prenez", une zone de gratuité annuelle pour le réemploi des objets en Charente-Maritime (17)

l'ancien, l'échange ou la récupération, plutôt que le neuf !"

Budget à part entière et des bénévoles pour préparer l'opération et communiquer

Pour faire connaître la première édition de l'opération, le Smictom Vals Aunis a diffusé à 30.000 exemplaires une plaquette en faveur du réemploi et du dépôt en boutique. Puis il a décidé d'y consacrer un budget de 10.000 euros à travers le montage de réunions (mensuelles pendant six mois), un dispositif classique de communication (site internet, réseaux sociaux, affichage, conférence de presse et publicité dans la presse locale) et à la participation des agents à sa préparation et à son déroulement. A cela s'ajoute l'intervention d'une centaine de bénévoles. Des étudiants ont également contribué pour l'évaluation de la journée et la réalisation d'un film...

Victime de son succès, la zone de gratuité doit se démultiplier

À son lancement, en 2011, le Smictom Vals Aunis attendait 500 visiteurs ; il en a reçu 2.500... "Chaque année, constate l'élu, la fréquentation dépasse nos estimations Et en 2013, dans la cohue, plus personne ne peut plus identifier nos partenaires. C'est pourquoi une évolution de notre organisation s'impose : nous allons étendre la journée à tout le territoire sur plusieurs sites, en partenariat avec les associations ou centres sociaux volontaires." Sur ces différents sites, le Smictom Val Aunis veut mettre à disposition ses agents pour qu'ils puissent faire bénéficier les organisateurs de leur savoir-faire. Le Smictom Val d'Aunis prendra

toujours à sa charge les frais de communication. "Plus tard, nous reviendrons au principe de base en développant les zones de gratuité localement dans les entreprises, les associations. À une échelle plus modeste. En proximité", souhaite le président du Smictom Val Aunis. A suivre

Michel Léon, Titres & Chapos pour la rubrique Expériences des sites
www.mairieconseils.net et www.localtis.info

CONTACTS

Smictom Vals Aunis

1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères

Tél. : 05 46 07 16 66

<http://www.vals-aunis.com/>

Nombre de communes : 214

Nombre d'habitants : 205 000

Nom de la commune la plus peuplée : Saint-Jean-d'Angély (7 700 hab.)

Jean Gorioux Président

Etienne Vitré Directeur

Gaëlle Merle Responsable communication
g.merle@vals-aunis.com

En savoir plus

15 septembre 2014

Environnement - Energie

"Donnez-prenez", une zone de gratuité annuelle pour le réemploi des objets en Charente-Maritime (17)

[Page Face book](#)

[Donnez-Prenez](#)

Téléchargement

[Télécharger le document](#)

[Affiche](#)

[Dossier de presse](#)

A lire aussi

[Bouquet : Déchets : recyclage et réemploi](#)

Mairie-conseils informe les élus des communes et des intercommunalités et les accompagne dans les évolutions territoriales et les projets de développement.

[Abonnez-vous](#) gratuitement à la newsletter de Mairie-conseils.

Si cette expérience vous inspire, n'hésitez pas à nous faire part des vôtres en écrivant à mairieconseils@caissedesdepots.fr